



COMPTE- RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 25 juillet 2006

Présents : Messieurs GORNET François, CREPIN Pierre, BALAUD Frédéric, BALY Norbert, CREPIN Bernard, CUEFF Jacques, DESBIENDRAS Christine et DUVOID Frédéric.

Absents excusés : LEBON Noëlle et SION Jacques

Absent : WEBER Marc.

Avec l'accord des conseillers présents le premier point a été ajouté à l'ordre du jour.

Remboursement CAISSE D'EPARGNE :

Par courrier, la Caisse d'Epargne effectue un remboursement de 69,25 € (soixante neuf euros et soixante cinq centimes). Le Conseil Municipal accepte ce remboursement et charge Monsieur le Maire d'encaisser cette recette.

Contrat Accompagnement dans l'emploi de l'agence postale communale à partir du 10/08/2006 :

Vu la création de l'Agence Postale Communale au 01 septembre 2006, considérant la candidature de Madame Sylvette MORQUIN et le fait qu'il convient qu'elle suive une formation avant de prendre son poste, le Conseil Municipal, après accord de l'Agence Locale de l'Emploi, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de créer un contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à Madame MORQUIN Sylvette pour une durée déterminée de six mois, à hauteur de 20 heures hebdomadaires à compter du 20 août 2006 jusqu'au 20 février 2007 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail et la convention avec l'Agence Nationale pour l'Emploi.

Ajout de points lumineux sur supports béton existants dans diverses rues :

Vu le devis établi par la Société RSL pour l'éclairage public de divers secteurs du village, suite au démontage des anciens candélabres, d'un montant de 753,48 € (sept cent cinquante trois euros et quarante huit centimes), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire poser les anciennes lampes, suite à leur remplacement; ceci afin d'éliminer les points obscurs, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour le bon déroulement d'élimination des points noirs du village et annonce que la facture de l'éclairage des divers secteurs sera payé en section de fonctionnement.

Statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saône et Madon :

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Saône et Madon propose un changement de statuts. Ces derniers sont mis en conformité avec la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relatif aux libertés et responsabilités locales. Ces nouveaux statuts intègrent la définition de l'intérêt communautaire au sein des compétences obligatoires et optionnelles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte ces nouveaux statuts.

Chemin d'exploitation N° 2: décision de l'Association Foncière de le céder à la Commune :

Vu la délibération de l'Association Foncière en date du 23 juin 2006 décidant de céder à la Commune le chemin d'exploitation N° 2 d'une longueur de 1 200 mètres après sa remise en état en concassé 031/022, le Conseil Municipal accepte ce chemin d'exploitation N° 2. La cession se fera par un acte administratif établi par la Commune pour le montant de un euro (1 €). Il décide de l'inclure dans la voirie communale et autorise Monsieur le Maire à établir l'acte et à le signer ainsi que tout document pour son classement.

Questions diverses :

1. Il y a projet, dans le but que la commune ait un document d'urbanisme, de créer une carte communale. En effet, les communes ou groupements de communes non dotées d'un POS ou d'un PLU peuvent élaborer une carte communale précisant sur une partie ou sur l'ensemble du territoire les modalités d'application des règles générales d'urbanisme. Il convient auparavant de prendre des renseignements complémentaires auprès des services de l'urbanisme de la DDE à Vittel, pour la marche à suivre ainsi que le coût.
2. Des compteurs électriques doivent être ajoutés au bâtiment 8 Rue de l'Eglise, pour le logement, la Poste et le Trésorerie. Il a été décidé de changer le triphasé pour du monophasé, de changer les anciens convecteurs pour une climatisation double.
3. Le plan canicule est de vigueur : il a été demandé aux conseillers présents de faire attention aux personnes seules autour d'eux.
4. Des fouilles archéologiques pourraient avoir lieu sur le terrain du futur lotissement du Haut du Bois ; la décision de la Préfecture de Région sera donnée dans un délai de deux mois.
5. Une demande de mise à disposition du broyeur a été faite à Monsieur le Maire : il est demandé de réfléchir à la question. Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de conseil.
6. Il a été décidé de faire effectuer 10 reproductions d'anciennes images de l'école pour décorer la salle culturelle.
7. Les plans de la Place de la Mairie ont été présentés au Conseil Municipal. Des travaux d'enfouissement de câbles électriques et téléphoniques seront effectués dans un premier temps et une réunion pour présenter le projet aura lieu avec les riverains.

Vu par Nous, François GORNET, Maire de la commune de LERRAIN pour être affiché le 13 mars 2006, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1984.

Le Maire,
F. GORNET

Affiché le 26 juillet 2006 à la Mairie.